

HONORAIRES

Prix maximums en vigueur au 19/03/2026 - TVA au taux en vigueur de 20%

Avis de valeur

Avis de valeur en dehors de toute activité d'intermédiation 150 Euros TTC

Transaction Habitation-Commerce-Garage-Terrain (charge acquéreur)

Moins de 50 000 Euros	4 000 € TTC
De 50 000 à 77 000 Euros	8,5 % TTC
De 77 001 à 300 000 Euros	7 % TTC
De 300 001 à 500 000 Euros	6 % TTC
De 500 001 à 700 000 Euros	5 % TTC
Au-delà de 700 000 Euros	4 % TTC
SPÉCIAL COTE DE BEAUTÉ	5 % avec un minimum de 6 000 € TTC
De 800 000 à 1 200 000 Euros	4 % TTC
Au-delà de 1 200 000 Euros	3,5 % TTC

Location

• RÉSIDENCE PRINCIPALE (LOGEMENT VIDE ou MEUBLÉ)

Partagés par moitié entre bailleur et locataire, la part de chacun est de :

. Visite	3% du loyer annuel hors charges TTC	} Plafond 8 €/M ² pour le locataire
. Constitution du dossier	3% du loyer annuel hors charges TTC	
. Rédaction du bail	40 Euros TTC	} Plafond 3 €/M ² pour le locataire
. Etat des lieux d'entrée : T1/T2	40 Euros TTC	
T3/T4	60 Euros TTC	
A partir du T5	80 Euros TTC	

--- Décret 2014-890 du 6 août 2014 (Honoraires plafonnés à 8 € + 3 € soit 11 € le m²) ---

• RÉSIDENCE SECONDAIRE & BAIL DROIT CIVIL (LOGEMENT VIDE/MEUBLÉ)

A la charge du locataire 1 mois de loyer HC TTC

• **Garage** (charge locataire) 150 Euros TTC

• **Emplacement de parking Résidence ESPACE MARIGNAN** (charge locataire) 100 Euros TTC

• **Locations commerciales ou professionnelles** (charge preneur avec min. 450 € HT calculés sur le loyer annuel HC)

. Honoraires de visite + constitution du dossier 10 % HT

. Honoraires de visite + constitution du dossier + rédaction bail 13 % HT

. Honoraires de visite + constitution du dossier + rédaction bail + état des lieux d'entrée 15 % HT

Gestion

• Calculés sur les sommes encaissées jusqu'à 1524,49 Euros/an (loyers, charges...)

Reddition mensuelle des comptes 9,70 % HT du total encaissé soit 11,64 % TTC

OU Reddition trimestrielle des comptes 8,50 % HT du total encaissé soit 10,20 % TTC

• Calculés sur les sommes encaissées > à 1524,49 Euros/an (loyers, charges...)

Reddition mensuelle des comptes 7,50 % HT du total encaissé soit 9 % TTC

OU Reddition trimestrielle des comptes 6,50 % HT du total encaissé soit 7,80 % TTC

• Propriétaires Résidence Le Maine depuis 2005, calculés sur les sommes encaissées

Reddition mensuelle des comptes 8 % HT du total encaissé soit 9,60 % TTC

OU Reddition trimestrielle des comptes 6,94 % HT du total encaissé soit 8,33 % TTC

• Options :

Option Assurance loyers impayés + détériorations immobilières + PJ 2,60 % TTC du total encaissé

Option Mission Expert Immobilier 25 Euros TTC

Option Gestion « Permis de Louer » 150 Euros TTC

• Honoraires de rédaction, location à usage d'habitation (hors négociation)

Avenant au bail 150 € TTC à la charge du demandeur

Acte de cautionnement 150 € TTC à la charge du demandeur

• Honoraires de rédaction, location à usage commercial ou professionnel (hors négociation)

Renouvellement de bail 1 mois de loyer HC HT (min. de 450 € HT), charge preneur